



La Sixième Conférence Régionale sur les Femmes
Revue à Mi-Parcours de la Mise en Oeuvre
des Plateformes d'Action de Dakar et de Beijing

Sommaire du rapport d'évaluation préliminaire
E/ECA/ACW/RC.VII/99/7C

Le rôle vital des femmes dans la culture,
la famille et la socialisation

Novembre, 1999

Sixième conférence régionale africaine sur les femmes
Revue à mi-parcours de la mise en œuvre des
plateformes d'action de Dakar et de Beijing
22 – 26 novembre 1999, Addis-Abeba (Ethiopie)

Sommaire du rapport d'évaluation préliminaire

**Domaine critique : Le rôle vital des femmes dans la culture, la famille
et la socialisation**

Introduction

La Plateforme d'action africaine avait souligné « **le rôle vital que joue la femme dans la famille, la culture et la socialisation** » et l'a considéré comme domaine spécifique de préoccupation nécessitant des stratégies et des mesures appropriées.

En Afrique, tous les Etats reconnaissent la famille comme étant l'unité de base qui établit la morale, les valeurs et les types de comportement qui guident la conduite des individus en société. Elle est le cadre premier de la socialisation par lequel l'enfant fait l'apprentissage de son rôle dans la société et adopte les valeurs et références qui déterminent dans une large mesure son comportement futur. Elle peut aussi être dans certaines circonstances, un cadre d'oppression et de conflits. Dans tous les cas de figure, les femmes, du fait de leurs fonctions de mères, épouses et agents économiques, jouent un rôle crucial dans le maintien de son unité et de ses fonctions, la cohésion sociale, la paix et la stabilité.

Les femmes exercent ces rôles et responsabilités dans un contexte en profonde mutation qui les confronte à de nouvelles exigences. L'aggravation de la crise économique, l'urbanisation rapide, les désordres civils et les conflits armés, la désintégration des systèmes traditionnels de solidarité, l'insertion des femmes dans le processus de production, leur accès à l'éducation, font partie de ces mutations.

Dans ce contexte, comment se structure aujourd'hui l'unité familiale ? Quels sont les rôles attribués et exercés par les différents membres de la famille ? Les rapports de sexe (construits par la société et la culture) se sont-ils modifiés ? L'accès des femmes à l'éducation, à l'emploi, aux ressources financières et politiques a-t-il contribué à ces modifications ? Comment les stratégies et projets de développement et les législations pourraient en tenir compte ?

La reconnaissance du rôle vital de la femme dans la famille, la culture et la socialisation comme celle de l'impact négatif des inégalités entre les sexes commande ce que Fatou SOW¹ appelle « analyse politique des relations d'inégalité entre les sexes »

La Sixième Conférence régionale africaine sur les femmes qui a lieu du 22 au 26 novembre 1999 examinera les progrès réalisés sous ce thème. Le rapport commandité par le Centre Africain pour les Femmes (CAF) de la CEA en vue de cette évaluation thématique a été élaboré pour servir de document de base à l'atelier qui analysera les progrès réalisés, les contraintes et les perspectives à la lumière : des engagements pris par les principales organisations pour la mise en œuvre des stratégies de la Plateforme ; des résultats et recommandations des réunions, conférences et autres rencontres régionales, sous régionales et internationales tenues dans le cadre de la mise en œuvre ; des engagements pris par les gouvernements ; des mécanismes de suivi au niveau régional, sous régional et national ; des ressources allouées par les diverses institutions et les gouvernements.

L'ensemble du rapport s'appuie sur une revue : des rapports nationaux fournis par les pays ; des rapports des réunions régionales et sous régionales organisées par le Centre Africain pour la Femme

¹ Fatou SOW : les femmes, le sexe de l'Etat et les enjeux du politique. 1996

de la CEA ; des documents et publications des agences spécialisées du système des Nations Unies et de la coopération bilatérale ; des résultats d'études et recherches entreprises pendant la période 1994-1999.

Rappel des objectifs de la Plateforme

Ayant fait le constat des lourdes responsabilités assumées de manière disproportionnée par les femmes, les pays africains avaient retenu comme objectifs dans la Plate forme² de :

- a) *« promouvoir le statut de la femme dans les sociétés africaines grâce au maintien de la cohésion sociale et d'in équilibre entre universalité et qualité de l'individu ;*
- b) *reconnaître et valoriser le rôle de la femme dans le processus de socialisation, particulièrement dans la famille et la communauté ;*
- c) *faire mieux connaître aux femmes leur religion afin d'éliminer la conception erronée selon laquelle la femme doit être soumise à l'homme ;*
- d) *éliminer les attitudes culturelles négatives et les pratiques traditionnelles néfastes qui empêchent la participation des femmes dans le domaine public et politique, au moyen de programmes d'information, d'éducation et de communication ;*
- e) *élaborer des politiques et des lois qui apportent un meilleur soutien matériel et moral à la famille, qui contribuent à sa stabilité et prennent en compte la pluralité de ses formes, en particulier le nombre croissant de familles monoparentales ;*
- f) *instituer des mesures de sécurité sociale qui allègent les contraintes économiques posées par l'éducation des enfants et aussi promouvoir des politiques et programmes qui tiennent compte des besoins des personnes âgées dans la société ;*
- g) *promouvoir l'égalité des chances pour les membres d'une même famille, en particulier les droits des femmes et des enfants dans la famille ;*
- h) *promouvoir les activités sportives et artistiques chez les femmes africaines ».*

Actions recommandées

- a) *« les garçons et les filles devraient être mobilisés pour encourager et soutenir l'émancipation des filles et des femmes pour le développement des sociétés africaines ;*
- b) *les gouvernements et les responsables des communautés doivent combattre les stéréotypes fondés sur les préjugés culturels au moyen de programmes efficaces d'éducation et de communication soutenus ainsi que la promulgation et l'application d'une législation appropriée ;*
- c) *entreprendre un programme de sensibilisation et des programmes d'IEC destinés à changer l'attitude et le comportement des parents africains quant au rôle social que doivent accomplir l'homme et la femme ;*
- d) *inclure un volet sur la socialisation dans les programmes d'alphabétisation ;*
- e) *les gouvernements doivent créer un climat propice à la mise en place de réseaux associatifs afin de promouvoir les centres de conseils pour les familles, en collaboration avec les ONG et les communautés ;*
- f) *encourager un partage accru des rôles et responsabilités au sein de la famille, par des campagnes médiatiques positives et novatrices, des programmes d'éducation scolaires et communautaires, en mettant l'accent sur l'égalité des sexes et sur des rôles non stéréotypés tant pour les femmes que pour les hommes, au sein des familles ;*
- g) *les gouvernements, en collaboration étroite avec les employeurs, devraient fournir et promouvoir des moyens de concilier une activité économique et les responsabilités parentales, en particulier pour les ménages à parent unique avec de jeunes enfants ;*
- h) *les gouvernements africains devraient prendre des mesures efficaces pour éliminer toute forme de coercition et de discrimination dans les politiques et pratiques relatives au mariage et à la famille en général. En particulier, des mesures devaient être adoptées pour éliminer les mariages d'enfants ;*

² Plate forme d'Action Africaine- Cinquième Conférence Régionale Africaine sur les femmes, 16-23 novembre 1994 Dakar -Sénégal, Nations Unies --Commission Economique pour l'Afrique

- i) *promouvoir, développer et étayer par des écrits les aspects positifs de la culture et du patrimoine africain ;*
- j) *les gouvernements devraient appliquer les recommandations de l'Année internationale de la famille(1994) ;*
- k) *promulguer une législation visant à ce que les femmes et les filles ne soient pas ostracisées par la famille immédiate et les communautés ».*

I. LES FEMMES DANS LA PRODUCTION, LA REPRODUCTION ET LA GESTION DE LA COMMUNAUTE

1 Contexte

Les femmes constituent 51% de la population et jouent un rôle central dans la production, la reproduction et la gestion des communautés en Afrique. Cependant, la division du travail, l'exercice des responsabilités, le pouvoir de décision et l'accès aux moyens de production sont essentiellement fonction des relations de genre, elles-mêmes déterminées par un ensemble de représentations, de codes et de valeurs propres à chaque société.

En milieu rural où vit 62 % de la population africaine actuelle, la femme est valorisée avant tout par sa fonction reproductrice. Outre l'éducation et les soins apportés aux enfants, elle conserve la totalité des tâches ménagères et les soins aux personnes âgées et invalides. Les activités domestiques et celles liées à la reproduction absorbent la majeure partie du temps des femmes. Or, même si elles sont indispensables pour toute la société, elles ne sont pas visibles ni valorisées et par conséquent, les femmes ne bénéficient que d'un faible appui pour les alléger. L'apport des femmes n'apparaît nulle part dans la comptabilité nationale. La mesure du taux d'activités des femmes est elle-même biaisée faute de nomenclature appropriée.

L'agriculture est la principale source de revenus et d'emplois des familles et occupe entre 60 et 80% des femmes en Afrique, selon la FAO³. Parce que la terre constitue un bien collectif dont la transmission se fait généralement à travers le système traditionnel, l'accès de la femme à cette ressource est déterminé par son statut dans la famille et en général, elles bénéficient d'un droit d'usufruit et non d'un droit direct de propriété.

L'accès non sécurisé à la propriété foncière demeure l'un des obstacles majeurs à l'augmentation de la productivité du travail des femmes et au développement de l'agriculture en général. Beaucoup de femmes sont peu tentées de faire des investissements sur des terres qui peuvent leur être retirées. L'étude commanditée par le Centre Africain pour la Femme de la CEA en 1998 sur l'accès des femmes aux ressources foncières et technologiques et qui a concerné l'Ouganda, le Kenya, le Burkina Faso, le Sénégal et la Guinée montre qu'en réalité, aucune évolution significative n'a été notée dans ce domaine et que les modes traditionnels de dévolution de la terre sont toujours dominants. Dans aucun des pays étudiés, les femmes ne possèdent 20% des terres alors qu'elles constituent plus de 75% de ceux qui la travaillent.

L'urbanisation rapide est devenue l'une des causes les plus visibles des transformations des modes de vie et de consommation. 38% de la population devrait vivre dans les villes en l'an 2000 et l'Afrique a le plus fort taux d'urbanisation du monde (4,9% entre 1995-2000 contre 2,3% pour le reste du monde).⁴ L'urbanisation favorise le développement d'une culture individualiste et le déclin de l'agriculture. Les pratiques traditionnelles et les stratégies utilisées jusque là pour faire face aux crises sont remises en question de même que les structures familiales et communautaires qui assuraient la solidarité au sein de la famille élargie. Un grand nombre de femmes sont contraintes de gagner leur vie et de pourvoir aux besoins de leurs enfants dans un environnement social de plus en plus hostile.

³ Gender and food security. Synthesis report of regional documents ; FAO, 1998

⁴ United Nations, World Urbanisation Prospects : The 1996 Revision, New York, 1998

Dans la plupart des sociétés africaines où l'organisation familiale est de type patrilinéaire, le processus de socialisation fait que les femmes reproduisent les inégalités de genre fondées sur la domination masculine et la subordination des femmes, qui se manifestent à tous les niveaux de la société, la division du travail et la prise de décision. La polygamie qui constitue une caractéristique majeure des systèmes matrimoniaux, maintient la pression qui s'exerce sur elles. Les facteurs tels que la sous éducation, l'analphabétisme, la dépendance économique et certaines pratiques culturelles contribuent au maintien de cette situation.

2 - Les engagements pris par les organisations internationales, régionales et les gouvernements

La résolution adoptée à l'issue de la Cinquième Conférence Africaine de Dakar invitait instamment « **les organisations gouvernementales, dans l'élaboration et l'application de leurs programmes, d'axer essentiellement leurs efforts sur les principaux domaines de la Plate-Forme** ». Elle demandait également « **aux gouvernements africains, aux institutions bilatérales et multilatérales de développement, à l'ONU et aux institutions spécialisées, d'appuyer l'adoption de la perspective de genre dans la formulation et l'exécution des programmes dans leurs domaines respectifs de compétence** ».

Les préoccupations à l'égard de la femme et de la famille se sont exprimées lors des différentes conférences organisées par les Nations Unies, notamment la Conférence du Caire sur la Population et le Développement (1994), la Conférence de Copenhague sur le Développement Social (1995), la Conférence mondiale sur l'Alimentation, la Conférence sur l'Habitat, à travers la célébration de l'année internationale de la famille en 1994 et naturellement, lors de la Conférence mondiale de Beijing.

Il faut noter que le thème relatif au rôle de la femme dans la famille, la culture et la socialisation ne figure pas en tant que tel parmi les domaines de préoccupation de la Plateforme de Beijing

S'agissant des organisations du système des Nations Unies

L'action la plus marquante a été la célébration de l'Année Internationale de la famille dont aucune évaluation n'a été faite de son impact sur le continent. Néanmoins, un certain nombre d'initiatives peuvent être prises en compte.

La déclaration de l'UNESCO présentée à Beijing, a été concrétisée à travers notamment le Projet spécial « Les femmes et la culture de la Paix 1998 – 1999 » et l'Agenda des femmes africaines pour une culture de la Paix.

L'UNICEF conformément à son engagement en faveur de l'éducation pour tous a lancé, grâce à l'appui des gouvernements du Canada et de la Norvège, l'*Initiative pour l'éducation des filles en Afrique* qui est exécuté dans 15 pays pour un budget de 14,95 millions de dollars. Ce programme se poursuit jusqu'en 1999.

La **Banque Mondiale** reconnaît que la scolarisation des filles et l'éducation des femmes sont un des moyens les plus surs pour réaliser le développement économique et social de l'Afrique. Ses réalisations les plus marquantes depuis Beijing sont l'adoption en 1997 d'un *Plan d'action régional sur le Genre (RGAP)* dont l'un des objectifs vise à investir dans le développement humain des femmes en accroissant de façon significative leur participation à

En octobre 1997, la CEA et la Banque Mondiale ont organisé une Conférence sur « Les lois et le Genre » intéressant les pays de l'Afrique de l'Est. Les décideurs et praticiens de ces pays ont pu comparer leurs législations nationales sur la famille et adopter des stratégies en vue de les renforcer.

Le PNUD a joué un rôle de premier plan dans l'appui aux gouvernements pour la formulation de politiques et programmes axés sur la lutte contre la pauvreté. Actuellement plus de 15 pays mettent en œuvre des programmes de lutte contre la pauvreté ou ont retenu la lutte contre la pauvreté comme stratégie centrale dans leurs politiques de développement économique et social. De manière plus

spécifique, on peut citer au titre des initiatives, le programme conjoint PNUD/BIT « Jobs for Africa : Poverty Reducing Employment strategies for Sub-Saharan Africa » (JFA-PRESSA) lancé en 1998 et le Programme de Modes de subsistance viables du Malawi qui consiste à renforcer au niveau familial, les capacités des individus afin qu'ils puissent planifier et mener des activités qui font effectivement et efficacement appel aux ressources des ménages, d'une manière qui garantisse à tous les membres de la famille, une sécurité convenable de modes de subsistance.

Le BIT a la responsabilité de mettre en œuvre l'engagement n° 3 du Sommet du développement social qui demande de : « favoriser la réalisation de l'objectif de plein emploi en donnant à tous, hommes et femmes, la possibilité de s'assurer les moyens d'existence surs et durables grâce à un emploi librement choisi et à un emploi productif ».

L'UNIFEM a pris le leadership d'une campagne régionale de lutte contre les violences faites aux femmes qui a concerné plusieurs pays entre juillet 1998 et 1999. Le Séminaire régional, organisé à Dakar en 1998 sur l'état du droit en matière de violence faite aux femmes, a permis à une dizaine de pays de comparer leurs législations nationales et de recommander les changements nécessaires concernant notamment le viol, les mutilations génitales, les violences domestiques, le harcèlement sexuel, les mariages forcés. En outre, le projet « Résolution pacifique des conflits » appuie les organisations nationales qui œuvrent en faveur de la paix et les femmes leaders au niveau de la base au Burundi.

Le FNUAP, s'appuyant sur le Programme d'Action du Caire dont les objectifs convergent avec ceux de Beijing, s'est engagé à promouvoir le renforcement du pouvoir des femmes et la santé de la reproduction des jeunes. Il a aidé de nombreux pays à asseoir des programmes intégrés de santé de la reproduction et soutenu l'implication de groupes tels que les parlementaires, les religieux et les communicateurs traditionnels dans leur mise en œuvre.

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) pour sa part a lancé en 1997 un *Plan d'action régional pour l'accélération de l'élimination des Mutilations sexuelles en Afrique 1996-2015* qui intéresse 26 pays.

S'agissant des organisations régionales :

Les trois organisations régionales : l'OUA, la CEA et la BAD ont reçu mandat des états membres pour assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations de la Plate-forme africaine de Dakar et de la Plate forme mondiale de Beijing.

L'OUA a pris un certain nombre d'initiatives notamment dans les domaines de la protection des droits de l'enfant, de l'éducation et de la paix qui ont concerné directement la petite fille. Dans le domaine de la paix, la création du Comité des femmes africaines pour la paix en mai 1998, sur l'initiative conjointe de l'OUA et de la CEA, est un pas important vers l'implication des femmes dans la gestion des conflits et la restauration de la paix en Afrique. Son objectif principal est « ..de veiller à formuler clairement les besoins et préoccupations des femmes et des enfants réfugiés et déplacés » pendant et après les conflits. La mise en place du Comité spécial chargé d'examiner la situation des enfants dans les pays en conflits en 1997 s'inscrit dans le même objectif.

Par ailleurs, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont adopté diverses résolutions exprimant leur soutien à la mise en œuvre des deux Plateformes. En 1998, ils ont adopté la Déclaration d'Addis Abéba par laquelle ils expriment leur engagement dans la campagne pour l'éradication des pratiques traditionnelles néfastes à l'égard des femmes et des petites filles.

La CEA et la Banque Africaine de Développement (BAD) se sont engagées à renforcer la prise en compte des questions de genre dans les activités de leurs divisions, développer leurs compétences dans ce domaine par la formation et la sensibilisation de leur personnel à cette approche. En plus du relèvement du niveau institutionnel du Centre Africain pour la Femme qui est le point focal régional pour le suivi des conférences de Dakar et Beijing, la CEA s'est efforcée d'offrir un cadre re-dynamisé pour la coordination et le suivi de la mise en œuvre des Plateformes en Afrique, en l'occurrence le Comité Femmes et Développement.

S'agissant des gouvernements

Au plan institutionnel, l'après Beijing a vu la création de Ministères chargés de la Famille dans de nombreux pays. La signification de ces décisions souligne dans un sens, une meilleure perception des rôles et enjeux au sein de la famille. Toutefois, on ne perçoit pas dans les rapports nationaux, comment ces interrelations affectent le statut de la femme ou sont prises en charge au niveau du cadre conceptuel d'élaboration des projets et programmes.

Le Maroc a créé pour la première fois en mars 1998, un Secrétariat d'Etat chargé de la protection sociale, de la Famille et de l'Enfance qui a comme prérogatives la coordination des politiques et des programmes en direction des femmes.

Dans le domaine des actions en faveur de la paix, le Burundi a intégré des femmes au sein du Conseil National pour l'Unité Nationale et la Réconciliation et le Groupe des Femmes a obtenu en octobre 1998 le statut d'observateur aux négociations inter-burundaises de paix qui se déroulent à Arusha. Même si l'intégration pleine et entière des femmes dans le processus de paix n'est pas encore assurée, ces décisions leur permettent de prendre part aux décisions sur l'avenir de leur pays.

S'agissant de la mise en œuvre des recommandations et engagements pris lors du **Sommet mondial pour le développement social (1995)**, il faut rappeler que les pays africains ont adopté une position commune dans laquelle ils réaffirment quatre priorités : l'atténuation de la pauvreté ; la création, le maintien d'emplois productifs et des revenus ; le renforcement de l'intégration sociale, de la cohésion nationale, de la paix et de la stabilité politique dans la région ; la promotion de la démocratisation, des droits de l'homme et de la participation populaire.

Le préambule du document portant position commune de l'Afrique⁵ indique que : *« Le changement des conditions humaines et sociales défavorables en Afrique exige une réorientation de toute la base du développement dans la région. Cette réorientation doit se fonder sur les capacités locales et les renforcer tout en créant la confiance en soi chez les populations. Elle doit nécessairement s'accompagner d'une responsabilisation des populations notamment des femmes et des jeunes qui doivent être des agents d'un changement positif ».*

Dans ce cadre, la plupart des pays ont mis en place des programmes d'action mettant l'accent sur la lutte contre la pauvreté. L'évaluation de ces programmes n'a toutefois pas fourni des indications sur la manière dont les femmes ont été ciblées ni le bénéfice qu'elles ont pu tirer des initiatives prises au plan national, pour promouvoir l'emploi par exemple.

S'agissant du **Programme d'action de la Conférence du Caire sur la Population et le Développement**, il était demandé aux Etats : *« de tenir dûment compte des droits et des responsabilités de tous les membres de la famille et de prendre les mesures qui s'imposent pour protéger la famille des situations de détresse et de la désintégration conformément à ses exigences de bien être et de santé, en tenant compte des stratégies de survie conçues par les familles elles-mêmes, de donner aussi aux couples et aux individus les moyens de décider de la taille de la famille, d'intégrer les questions intéressant la famille dans tous les plans, politiques et programmes de développement et d'encourager la réalisation d'études analytiques sur les processus démographiques dans le cadre du cycle de la famille de façon à mieux cerner les facteurs déterminants des petites familles ».*

Bien que dans la plupart des pays, les activités des programmes de population n'aient pas accordé une attention spécifique à la famille, le rapport portant sur l'évaluation régionale estime que les mesures prises pour améliorer la qualité de vie des diverses couches de la population peuvent avoir des incidences positives sur la famille. Par exemple, environ 84% des états membres ont pris des mesures pour assurer l'égalité des chances et la protection juridique des petites filles ; environ la

⁵ Position commune Africaine sur le développement social et humain en Afrique. Conférence des Ministres africains responsables du développement humain. CEA. 20-21 janvier 1994.

moitié d'entre eux ont adopté des lois et formulé des politiques et stratégies favorables aux adolescents. Diverses méthodes ont été mises au point pour toucher les jeunes. 85% des pays qui ont répondu au questionnaire ont pris des mesures pour relever l'âge minimum au mariage à 18 ans, et pour certains 21 ans.

Les recommandations formulées à l'issue de l'évaluation de 1999 insistent sur la santé et les droits en matière de reproduction ; la famille, la jeunesse et les adolescents ; l'égalité entre les sexes, la promotion des femmes et la participation des hommes.

3. Les mécanismes de suivi aux niveaux national et régional

Les Plates formes de Dakar et Beijing ont indiqué un certain nombre de mécanismes situés au niveau régional, sous régional et national dont l'action complémentaire devait permettre : i) un bon ancrage des dispositions de ces plates formes dans les politiques et programmes des gouvernements et des institutions chargées du développement. ii) de mesurer le degré de réalisation des actions entreprises.

Au niveau national

Si tous les pays ont élaboré des Plans d'action nationaux comme mécanisme principal pour la mise en œuvre des Plates formes de Dakar et Beijing, en revanche aucun n'a explicitement retenu le thème sur le rôle de la femme dans la famille, la culture et la socialisation parmi ses priorités pour le moyen terme. Les questions de l'égalité entre les sexes au sein de la famille traversent certes, l'ensemble des plans d'action mais très peu de pays ont mis en place des stratégies prenant en compte les trois dimensions, interdépendantes et liées, du rôle de la femme au niveau de la production, la reproduction et la gestion de la communauté.

Pour le suivi global de la Plate forme, trois types de mécanismes ont été mis en place, en fonction des réalités de chaque pays : des mécanismes de coordination (comités nationaux de suivi), des mécanismes techniques constitués d'unités sectorielles chargées des questions de genre au sein des départements ministériels sectoriels clefs (Kenya, Egypte) , des points focaux qui sont des personnes ressources chargées de suivre dans leurs propres secteurs, la prise en compte des objectifs du plan d'action.

On note que, d'une manière générale, la recherche qui aurait permis de fournir des orientations d'actions stratégiques a été le parent pauvre dans l'ensemble des plans d'actions.

Au niveau régional

Le Centre Africain pour la Femme (CAF) a joué un rôle stratégique fondamental dans la mise en œuvre de la Plate forme. Il s'est appuyé : au niveau interne, sur les mécanismes de concertation et de coordination de la CEA au sommet desquels se trouve la Conférence des Ministres chargés du développement économique et social des Etats membres ; au niveau externe, sur le Comité Femme et Développement (CFD) dont il a soutenu la redynamisation. Ce comité a tenu des réunions bi annuelles tout au long de la mise en œuvre de la Plate forme.

Au plan technique, le CAF a facilité l'élaboration des plans d'action nationaux et des rapports d'évaluation en fournissant des lignes directrices, des indicateurs et des modèles utilisables par les pays. Ses contributions aux réunions de haut niveau de la CEA a permis de maintenir l'ancrage de la Plate forme dans les grands débats sur le développement économique et social du continent. Le CAF a également mené des recherches sur l'accès des femmes aux ressources productives qui fournissent un état des lieux sur les obstacles et les contraintes qui font obstacle à la promotion des femmes.

4 - Les résultats et recommandations des réunions, conférences et autres rencontres régionales, internationales et sous régionales dans le cadre de la mise en œuvre de la Plate-forme

C'est dans les domaines de la paix et des droits que les initiatives ont été les plus nombreuses et significatives.

La Conférence Pan-Africaine des Femmes pour une culture de la Paix (Zanzibar, Tanzanie 17 au 20 mai 1999) organisée conjointement avec l'OUA, le Comité des femmes africaines pour la paix et le développement et d'autres organisations inter et non gouvernementales a été un temps fort de la mobilisation des femmes en faveur de la Paix. L'objectif de La Conférence était d'offrir aux femmes africaines un forum pour coordonner leurs actions en faveur de la paix de façon à ce que leur impact sur le processus de prise de décision soit effectif. Cette initiative appuyée par l'UNESCO a abouti à l'adoption de l'Agenda des femmes africaines pour la paix qui est une plateforme d'action en faveur la prévention des conflits et la préservation de la paix en Afrique.

La Conférence devait également constituer un jalon important d'un processus de mobilisation dans la perspective de l'An 2000, proclamée par les Nations Unies Année internationale de la culture de la Paix avec l'UNESCO comme chef de file.

Les Premières Dames africaines ont organisé deux rencontres en 1997 à Abuja (Nigeria) et 1998 à Accra (Ghana) en vue de définir comment elles pouvaient se servir de leur position privilégiée pour promouvoir la paix dans la région. Le Plan d'Action d'Accra sur la paix et les questions humanitaires des Premières Dames de l'Afrique de l'Ouest et la Déclaration d'Abuja sur la paix et les questions humanitaires ont été soutenus par les Chefs d'Etat.

L'Atelier sur « Femmes et séquelles de la guerre civile » a été organisé du 11 au 13 décembre 1998 et a donné naissance à une Coalition Anti Guerre des Femmes Africaines dont l'un des buts est de soutenir la Déclaration d'Alger adoptée lors du Colloque International sur les formes contemporaines de violence et de culture de la Paix tenu du 20 au 22 septembre 1997. Le but de cette coalition est de faire pression pour l'octroi de soutien aux femmes dans les pays en conflit, vulgariser l'éducation sur les droits, recevoir et vulgariser les informations à l'échelle de la région et au niveau international

Parmi les autres initiatives, on peut noter : La Consultation interrégionale sur les droits des femmes à la terre et à la propriété dans les situations conflits et de reconstruction organisée à Kigali du 16 au 19 février 1999; l'Atelier inter agences sur les meilleures pratiques exercées par les femmes pour la construction de la paix et la résolution des conflits par des moyens non violents, Addis-Abeba, 1997.

Sur le terrain, ces rencontres ont impulsé la création de mécanismes comme le Comité des Femmes Africaines pour la Paix, opérationnel depuis 1998 et des nombreux groupes et réseaux qui, au niveau national, régional et sous régional, ouvrent de nouveaux horizons pour la résolution non violente des conflits et l'émergence de nouvelles formes de solidarité. La mise en œuvre de leurs recommandations continue cependant d'être un défi, les moyens mis à la disposition des initiateurs sont souvent minimes et la coordination effective insuffisante.

Par contre, aucune action significative n'a pu être enregistrée au titre de la célébration de l'Année Internationale de la Famille, bien que l'un de ses principaux objectifs déclarés soit d'assurer l'égalité des sexes au sein de la famille et un partage égal des responsabilités.

II – PROGRES ACCOMPLIS

Ils sont le résultat combiné des mesures institutionnelles, politiques et juridiques prises en faveur de la femme et des évolutions sociales et économiques qui accompagnent la modernisation des sociétés.

- *L'accès des femmes à l'éducation a accru leur participation dans les sphères économiques et politiques et là où elle a le plus progressé, la fécondité a également baissé avec des conséquences positives sur la femme mais aussi sur les autres membres de la famille. Selon les prévisions de l'ONU, l'indice synthétique de fécondité devrait baisser à 3,28 enfants en 2025. Cette baisse concerne déjà l'Afrique du Nord où l'âge au mariage a connu un recul très sensible, l'Afrique australe et orientale (3,9 enfants par femme en 1995-2000) et elle ne manquera pas de s'étendre à l'Afrique occidentale et centrale où des politiques de population et santé de la reproduction de plus en plus efficaces se sont mises en place depuis 1994 voire avant.*
- *Le droit de contrôler sa fécondité est de plus reconnu comme un droit humain fondamental et dans de nombreux pays où l'accès à la contraception est limité davantage par l'insuffisance de l'offre de services que par des considérations religieuses. Le niveau d'information a progressé même si, comparée à d'autres régions du monde, l'Afrique est très en retard dans la pratique contraceptive. L'Afrique du Sud est le seul pays à avoir adopté en février 1997, une loi sur le choix d'interruption de la grossesse qui accorde aux femmes et aux jeunes filles la possibilité d'avorter dans les 12 premières semaines avec un soutien financier de l'Etat. Les mineures peuvent avorter sans autorisation parentale.*
- *Des efforts ont été faits en vue de mieux protéger les droits des femmes dans la famille. La Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination des femmes a été signée par tous les pays à l'exception de sept⁶. Le Zimbabwe a introduit un amendement à la loi sur l'héritage pour rétablir l'équité entre les garçons et les filles. La Namibie a adopté une nouvelle législation qui touche aux droits de la femme pour la participation à la prise de décision, l'accès à la propriété et au crédit, la sécurité sociale, la santé et l'éducation. La Commission de Réforme des Lois a inclus un comité des droits des femmes ce qui a permis d'inclure des dispositions respectant l'égalité des sexes dans le mariage. L'Ouganda a adopté une nouvelle constitution en 1995. L'Afrique du Sud a adopté l'Employment Equity Bill pour lutter contre les inégalités dans l'emploi moderne.*
- *Les mesures en vue d'éradiquer les pratiques traditionnelles néfastes et la violence gagnent du terrain. Depuis 1994, un plus grand nombre de pays ont adopté des lois contre les violences exercées sur les femmes et les filles. En 1996, le Burkina Faso a pris des mesures législatives dans le Code pénal en vue de poursuivre les parents, les exciseuses et les personnes complices de mutilations génitales féminines. Le Sénégal a adopté en janvier 1999, de nouvelles lois qui visent à renforcer la protection de la femme et de la petite fille contre les mutilations génitales, le harcèlement sexuel, le viol, la pédophilie et la corruption de mineurs. Un Observatoire des Droits de la Femme et de la Fille a été créé. Le Mali et le Kenya mettent en œuvre des Plans d'action ambitieux pour l'éradication des mutilations génitales en 1998-2005 et 1999-2019. Le Ghana en 1994, la Côte d'Ivoire en 1998, le Togo en 1998, Djibouti en 1995, l'Egypte en 1997 ont mis en place des législations contre les mutilations génitales féminines et les violences. Toutes ces lois peuvent améliorer substantiellement la situation des femmes et des filles si les mécanismes de leur mise en œuvre et les mesures d'accompagnement permettant l'information des femmes et l'assistance sont parallèlement mises en place.*

La Guinée, la Côte d'Ivoire, le Ghana ont dans ce cadre mis l'accent sur la création de Cliniques juridiques et la formation de para-juristes. Au niveau politique élevé, le Conseil des Ministres et l'Assemblée des Chefs d'Etat et de Gouvernement ont adopté en juillet 1998, la Déclaration d'Addis-Abeba exprimant ainsi leur engagement dans la campagne pour l'éradication des pratiques traditionnelles néfastes.

- *L'activité économique des femmes qui est en nette progression, traduit à fois une évolution dans les mentalités et les mœurs et un changement des réalités économiques. Le travail des femmes quitte de plus en plus la sphère domestique pour se porter sur le marché, surtout à travers le secteur informel. Selon les Nations Unies, le taux d'activité des femmes de 15 ans et plus s'est maintenu à plus de 50% de 1970 à 1990. Dans le milieu urbain et suburbain, la part des femmes dans les*

⁶ Egypte, Ethiopie, Lesotho, Libye, Maurice, Maroc, Tunisie. WILDAF News 1999

revenus des ménages devient une composante de plus en plus importante dans la survie de ces ménages et contribue à leur valorisation. Le chômage et les retards de salaires dans de nombreux pays soumis à l'ajustement structurel font que les hommes ont de plus en plus de mal à faire face seuls à l'entretien de leurs familles. Ce faisant, les femmes ont considérablement accru leurs activités notamment dans le secteur informel, où elles sont fortement représentées. En milieu rural, de plus en plus de femmes demandent des parcelles individuelles et s'investissent de manière croissante dans la culture extensive des céréales et les cultures de rente. Les vivres qu'elles produisent servent souvent de stock de sécurité et les revenus tirés de leurs activités de diversification sont un appoint précieux pour la satisfaction des besoins du ménage.

- *Le domaine communautaire* est celui où l'activité des femmes a été la plus visible au cours de ces dernières années. En réalité, si les rapports sociaux et de genre semblent avoir peu évolué au sein des unités familiales, il n'y a pas de doute que les femmes ont investi le champ de l'action communautaire, par la force des diverses formes d'organisations et de groupements qu'elles ont su mettre en place. L'émergence des groupements féminins en milieu rural et des associations mobilisées autour des préoccupations les plus diverses (lobbying politique, droits de l'homme, etc) sont une marque tangible de cette évolution qui va bien au-delà des rôles traditionnels dévolus aux femmes dans le maintien de certaines pratiques liées à la tradition ou aux cultes.
- *Le nombre de ménages dirigés par des femmes* augmente : 33% au Kenya, 44% au Burundi⁷, 18% au Sénégal ou en Egypte. Cette réalité bouscule les définitions conventionnelles dans les relations de genre et les rôles dans la société. L'augmentation des responsabilités familiales des femmes a des conséquences sur l'évolution de leurs rôles économique et social. Dans de nombreux villages, l'exode masculin a transformé les femmes en chefs d'exploitation même si les structures d'encadrement ne les considèrent pas comme tels. Même si ces femmes n'ont pas les prérogatives juridiques et fiscales qui s'attachent à cette situation, il n'en demeure pas moins que le décalage entre le statut de fait et celui reconnu pour la femme dans la famille ne peut plus être ignoré.
- *On reconnaît de plus en plus le rôle important joué par les femmes dans la scolarisation des enfants.* Plusieurs études⁸ montrent que les femmes chefs de ménage tendent à scolariser les filles plus que ne le font les hommes chefs de familles, toutes choses étant égales par ailleurs. Même si ces femmes vivent dans des situations plus précaires, elles perçoivent mieux l'enjeu de l'éducation et ont tendance à lui consacrer davantage de ressources.
- *Le rôle des femmes dans la prévention des conflits et le maintien de la paix s'est affirmé.* En 1998, 14 des 53 états africains étaient engagés dans des conflits armés et les femmes et les enfants constituent 70 à 80% des 8 millions des personnes déplacées avec toutes les conséquences qui en découlent pour les individus et les familles. Aussi, depuis la Conférence de Kampala (1993), les femmes se sont organisées sur le terrain. La création du Comité des Femmes Africaines pour la Paix et le Développement conjointement par l'OUA et la CEA est l'un des résultats les plus significatifs de cette mobilisation en vue de leur implication effective dans les actions de prévention et de résolution des conflits. Le Comité des Premières Dames Africaines pour la paix, Femmes Africa Solidarité (FAS). Le mouvement « *les femmes s'organisent pour la paix et la non-violence en Afrique* », la Conférence Panafricaine des Femmes pour une culture de la Paix, s'inscrivent dans cette mouvance.

Les stratégies mises en œuvre sont diverses : création de réseaux pour la paix à tous les niveaux; formation des formateurs sur les techniques de négociation et la résolution des conflits ; études de cas ; promotion de l'éducation civique ; promotion des réseaux des « ambassadeurs enfants » pour la paix et la défense des droits dans les écoles ; promotion de l'éducation à la culture de la paix ; publication .

⁷ Interrégional Consultation on women's right to land and property under situations of conflict and reconstruction, Kigali, février 1998.

⁸ Living Standards Measurement Surveys réalisées par la Banque Mondiale en Cote d'Ivoire et au Ghana ; recensement et Enquête démographique au Mali ; Marcoux 1994 ; enquêtes démographiques et de santé dans plusieurs pays africains Lyod et Blanc 1995.

III - CONTRAINTES

Malgré le rôle capital qu'elles jouent au quotidien dans la société et dans la famille, les femmes africaines dans leur écrasante majorité restent enfermées dans un statut d'infériorité qui constitue un obstacle majeur à leur épanouissement et au développement humain à l'échelle de leurs pays. Un ensemble de facteurs expliquent cette situation.

- *la pauvreté et la forte fécondité qui maintiennent les femmes, leurs familles et leurs communautés dans le cadre de stratégies de survie.*

La pauvreté accentue le poids des pesanteurs socioculturelles sur la femme. Selon le PNUD⁹ le revenu par habitant a baissé pour plus de 80% des africains entre 1970 et 1995 et sur 48 pays classés à faible développement humain, 37 sont africains. La pauvreté des ménages augmente avec leur taille et les femmes en subissent les plus lourdes conséquences. L'enquête malienne sur la conjoncture économique et sociale¹⁰ a montré que le pourcentage de ménages pauvres augmente proportionnellement avec le nombre de membres du ménage. Plus le ménage est défavorisé, plus la journée de la femme est longue et plus son implication dans la production économique et dans le bien être de la famille est considérable.

Lorsque les femmes n'ont pas accès à la terre et doivent assumer une bonne partie des travaux domestiques et champêtre, les enfants sont le seul facteur sur lequel elles peuvent compter pour alléger la charge de travail et réduire la vulnérabilité. Il s'agit d'une stratégie de défense qui permet d'assurer la survie du ménage, mais elle implique de lourdes conséquences sur la santé reproductive des femmes et le devenir de milliers de petites filles.

Les politiques d'ajustement structurel ont conduit au démantèlement des systèmes de protection et de sécurité sociale assurés traditionnellement par le service public ou la famille. La réduction des dépenses publiques, la suppression des subventions sur les produits de première nécessité, la dévaluation de la monnaie, la restriction du crédit, la révision des politiques de prix, les privatisations et les libéralisations, ont eu un impact négatif sur les ressources des familles et les femmes en ont largement supporté le fardeau. L'accès des populations aux services sociaux de base a été réduit. Dans le domaine de la santé, la diminution des hospitalisations a alourdi la charge de travail des femmes qui doivent prendre soin des membres de la famille malades et il a été constaté dans de nombreux pays une augmentation du nombre d'accouchements à domicile comportant de nombreux risques.

L'impact des projets de lutte contre la pauvreté mis en œuvre à la suite du Sommet de Copenhague sur le développement social n'est pas encore décelable. Bien que la plupart de ces programmes visent les femmes et les jeunes, les difficultés dans le ciblage et les insuffisances constatées dans les méthodologies utilisées pour l'appréhension de la pauvreté ne garantissent pas un impact réel sur la situation socio-économique des femmes. En dehors du cas de l'Égypte qui a mis en place un Fonds pour le développement social de grande amplitude, les stratégies mises en œuvre s'inscrivent le plus souvent dans une perspective de correction des effets négatifs des politiques d'ajustement au niveau microéconomique, sans prendre en compte de manière effective le niveau macro économique et les politiques sectorielles qui tous pourraient être conçus dans une optique d'inclusion de tous les segments de la société.

Outre la marginalisation politique, économique et sociale, la pauvreté a des effets particulièrement dévastateurs sur la structure de la famille et sur les perspectives d'intégration sociale. De nombreuses études établissent un lien direct entre la violence domestique et la baisse des revenus des hommes, souvent accompagnée d'une consommation excessive d'alcool. Les difficultés économiques dréssent parents et enfants les uns contre les autres. Le spectacle des enfants de la rue voire des familles de la rue est de plus en plus familier.

⁹ Rapport sur le mondial sur le développement humain. PNUD 1998

¹⁰ Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté, Gouvernement du Mali et PNUD, 1998

- ***le manque d'autonomie et de pouvoir de décision des femmes dans la famille***

Les femmes ont encore très peu de pouvoir sur leur vie et ne contrôlent de la famille et de la société que les éléments ne présentant aucun enjeu de pouvoir pour les hommes. L'absence de pouvoir a des conséquences particulièrement graves sur leur santé reproductive et à cet égard, l'épidémie du VIH/SIDA a été un révélateur de la grande vulnérabilité de la femme du fait de son statut social.

L'Afrique est le continent le plus touché par l'infection à VIH. Les dernières déclarations de l'ONUSIDA font état de 22,5 millions de séropositifs en Afrique subsaharienne sur un total de 33,4 millions personnes infectées dans le monde et cette avancée se fait au détriment des femmes.

Le SIDA a des répercussions catastrophiques sur la cellule familiale dont il est à l'heure actuelle le facteur principal de désintégration dans de nombreux pays du Sud et de l'Est de l'Afrique. Les enfants et les adolescents subissent également les conséquences du SIDA. 90% des 8 millions d'enfants orphelins du sida vivent en Afrique subsaharienne. En raison des préjugés qui entourent la maladie, ces enfants sont particulièrement exposés au rejet et aux maltraitances, y compris au sein leurs familles. Au Botswana, 31% des adolescentes de 15 à 19 ans seraient positives¹¹ ce qui a des conséquences très sérieuses à court, moyen et long terme.

La diminution de la vulnérabilité des femmes face au VIH passe par l'amélioration de leur position dans la société à tous les niveaux (éducation, communication et pouvoir économique). Toutes les études insistent sur la sensibilisation des hommes et leur implication dans la lutte. A cet égard, l'Ouganda a joué un rôle pionnier dans la mise en œuvre de stratégies de prévention avec pour effet de faire passer le pourcentage de femmes enceintes séropositives de 21% au début des années 90 à 15% au milieu de la décennie. Son expérience met en évidence la nécessité d'associer étroitement le développement social- économique, la santé publique et les droits élémentaires fondamentaux de la personne humaine.

- ***La protection insuffisante des droits de la femme dans la famille***

Il y a un grand écart entre les dispositions légales prises par les états dans leur écrasante majorité et leur application concrète sur le terrain. La coexistence de plusieurs systèmes juridiques régissant les affaires de la famille : le droit civil, le droit coutumier, les systèmes de droits applicables à certaines communautés ethniques ou religieuses, en est une des causes. Les textes ne sont pas suffisamment connus par ceux et celles que la loi est censée servir ; les mécanismes d'application font souvent défaut. Les progrès acquis grâce à la mobilisation des femmes pour la défense de leurs droits ne sont pas garantis. Lorsque les conditions ne sont favorables, la négociation ou la résignation sont moins risquées que le recours à la justice. La volonté et l'appui politiques font défaut pour faire aboutir des codes de la famille en préparation depuis plus de 15 ans dans certains pays.

L'accès des femmes à la terre n'est pas assuré dans le cadre des réformes sur la propriété foncière mises en œuvre dans le contexte des politiques de libéralisation, car elles sont discriminées par l'argent qui tend à devenir le mode le plus rapide d'accès à cette ressource.

- ***Le poids des pesanteurs socio- culturelles***

Elles constituent les bases structurelles de la dévalorisation de la femme. Certaines croyances, traditions et préjugés négatifs sont très vivaces pendant que les références positives des cultures africaines comme la recherche patiente du consensus sont rarement mises en relief. Les images négatives de la femme subsistent encore dans les manuels scolaires et les médias, malgré les efforts entrepris par les femmes professionnelles en vue de lutter contre les stéréotypes. La préférence pour les garçons qui persiste dans la plupart des sociétés est une autre contrainte. On n'a pas entrepris toutes les études permettant d'éclairer l'incidence de ces préférences sur la petite fille mais elles peuvent être négatives pour son développement physique, affectif, psychologique et intellectuel.

¹¹ Rapport sur la situation des enfants. UNICEF, 1999

- *L'insuffisance des services d'appui permettant aux femmes de concilier activités domestiques et professionnelles.*

Les mutations qui s'opèrent au niveau de la structure familiale ont réduit la responsabilité de la famille élargie à l'égard des enfants au moment où de plus en plus de femmes exercent leurs activités hors du foyer. 97 % des enfants âgés de 0 à 6 ans qui n'ont pas accès aux services d'éducation de base et ne bénéficient pas de l'encadrement adéquat pendant l'absence de la mère. Cet abandon durant la période critique de croissance de l'enfant a un effet pervers et un coût à long terme sur son développement. Il est important que les enfants à cet âge soient protégés, bien nourris, bien soignés et entourés d'affection. Ils ont aussi besoin de stimulation émotionnelle et mentale pour renforcer leur aptitude à apprendre. Les programmes axés sur les soins et le développement de la petite enfance devraient être davantage soutenus pour permettre d'alléger les mères des tâches domestiques et une meilleure prise en charge certains besoins essentiels de l'enfant.

- *L'insuffisance de données sur la contribution réelle des femmes dans le ménage*

La contribution des femmes dans le ménage continue d'être largement sous estimée à cause de l'insuffisance des statistiques désagrégées par sexe. Or ces données sont en fait à la base de l'élaboration des politiques appropriées par les pouvoirs publics et de la prise de décisions. Même si on a admis depuis Mexico, la nécessité de disposer de données fiables sur l'activité des femmes, peu de progrès ont été enregistrés sur le terrain. D'une part, aucun pays n'a révisé son système de comptabilité nationale pour l'adapter à la définition internationale de l'activité économique adoptée par les Nations Unies en 1993¹². La prise en compte des budgets-temps et la mise en place d'un système national de comptes satellites ne sont généralement pas à l'ordre du jour. D'autre part, du fait que la grande majorité des femmes exercent dans le secteur informel, une meilleure évaluation de leur contribution passe par une amélioration des méthodes de mesure des résultats des activités de ce secteur. Dans la plupart des pays, les opérations de collecte de données sont largement dépendantes des sources de financement extérieures qui orientent les priorités. Les capacités techniques pour constituer des banques de données sont insuffisantes et d'une manière générale, la priorité donnée au suivi des politiques d'ajustement structurel a relégué au second plan la constitution de données sur la situation sociale.

- *L'insuffisante prise en compte de la famille dans ses différentes dimensions*

Le rôle de la famille en tant que cadre de décisions économiques et d'actions n'est pas suffisamment pris en compte. L'éducation parentale et les programmes destinés à la petite enfance sont absents de la quasi-totalité des plans d'action. Les services de conseils et d'assistance aux familles ne sont disponibles que dans les situations contentieuses. Les parents ne sont pas suffisamment impliqués dans les programmes touchant la santé reproductive des adolescents ce qui est un lourd handicap. Les médias et les diverses ressources de l'environnement culturel ne sont pas suffisamment sollicités à cet égard. Une expérience originale est tentée en Afrique de l'Ouest avec l'implication des communicateurs traditionnels dans la sensibilisation sur les questions touchant la famille, grâce à l'appui du FNUAP mais ce type d'action mérite d'être suivi et bien encadré.

- *Les difficultés dans l'application des lois adoptées*

Beaucoup de pays ont admis que l'octroi aux femmes de la terre était plus difficile à mettre en œuvre que d'autres réformes. La persistance de certains facteurs d'inertie (préjugés, éparpillement des initiatives, montée du fondamentalisme, préoccupations de survie, environnement marqué par la violence) et la faiblesse des mécanismes de contrôle des droits des femmes mis en place fragilisent les acquis. La multiplicité des systèmes légaux et les inégalités consacrées par le droit compliquent aussi

¹² La récente révision du système de comptabilité nationale des Nations Unies (1993) a étendu la définition internationale de l'activité économique aux activités manufacturières qui ne passent pas par le marché mais a continué à exclure les activités de service qui restent les plus importantes dans la sphère domestique dès lors qu'elles ne donnent pas lieu à rémunération.

le problème. Au Swaziland, la femme ne peut acquérir une propriété, la terre ou du crédit sans l'autorisation de son mari. Beaucoup de pays ne disposent pas de codes de la famille. Dans certains autres, ces codes de la famille sont en préparation depuis plus de 10 ans ce qui témoigne d'une faible volonté politique. Pour ceux qui les ont adoptés, l'effort de vulgarisation est encore faible.

- ***La non prise en compte des rapports de genre au sein de la famille***

On commence à percevoir les effets négatifs potentiels que des investissements destinés à accroître la production agricole peuvent, par exemple, avoir sur la charge de travail des femmes, si les problèmes liés aux rapports sociaux de genre ne sont pas maîtrisés mais ce type d'évaluation n'est pas systématisé. L'opérationnalisation de l'approche Genre est encore insuffisante dans la plupart des pays, faute de volonté politique et/ou de maîtrise de ses outils et, dans la plupart des cas, les programmes se concentrent sur la « femme » sans prendre en compte la famille en tant qu'entité dynamique, siège de nombreux enjeux et déterminant essentiel de sa situation.

IV – LES DEFIS

La promesse « **d'un monde où chaque famille puisse être un sanctuaire de sécurité, de respect et d'amour** ¹³ » contenue dans le message pour la célébration de l'Année Internationale de la famille suppose nécessairement le passage d'une situation de conflit où les intérêts des femmes et ceux de la famille déterminée par l'homme s'opposent vers une situation plus harmonieuse où les rôles et responsabilités de chacun sont reconnus et respectés. Sur ce chemin, des obstacles ont été identifiés, mais aussi des opportunités sont clairement ouvertes qu'il s'agit au cours des cinq prochaines années d'identifier ou de dynamiser.

L'atelier est invité à discuter un certain nombre de questions soumises dans le cadre de l'évaluation., qui interpellent entre autres:

- a) l'autonomie de la femme qui doit lui être assurée dans la famille ;
- b) la protection sociale et juridique de la femme au sein de la famille ;
- c) les stratégies de valorisation des aspects positifs des cultures et traditions pour la promotion de la femme et la sauvegarde de la famille.

Au-delà de ces questions, la sixième Conférence qui se tient à l'orée du nouveau millénaire peut être l'occasion d'un débat ouvert qui interpelle les femmes, les jeunes et les moins jeunes ainsi que les hommes, sur leurs perceptions des enjeux et défis futurs, des moyens les plus appropriés pour les affronter et sur leur vision de la place, du rôle de la femme dans la famille et de la société africaines du 21^{ème} siècle. Aider à construire cette vision est une des missions essentielles du CAF. C'est un défi commun pour les femmes et pour la CEA .

¹³ Année Internationale de la Famille, 1994 : Construire la plus petite démocratie au cœur de la société.